REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

# Octobre 2025

## JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné

**Just Reparation** est un résumé régulier des actualités sur la réparation, préparé par l'équipe juridique de REDRESS.

Cette édition met en lumière les développements clés dans le domaine de la réparation. Elle présente la récente attribution de réparation à une victime de torture commise par la Police fédérale à Tamaulipas, au Mexique ; un nouveau jugement de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) dans une affaire de violence domestique ; et les excuses publiques du Chili à Leopoldo García, survivant de torture exilé au Royaume-Uni il y a 50 ans. Elle couvre également une ordonnance de réparation en Inde en faveur du père d'une victime décédée des suites de la torture en détention, ainsi qu'un rapport révélant le détournement de millions de dollars d'un fonds de réparation pour les victimes en République démocratique du Congo.

L'édition inclut également des analyses du European Human Rights Advocacy Centre (EHRAC) sur ses efforts de contentieux stratégique devant la CEDH pour promouvoir la responsabilité et garantir la réparation aux survivants de la répression en Géorgie.

Si vous souhaitez contribuer avec un court article pour notre rubrique Community Corner, ou si votre organisation organise un événement que vous souhaitez partager avec nos lecteurs ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre responsable juridique, Alejandro, à alejandro@redress.org.

Aidez-nous à améliorer le bulletin

# GRANDES NOUVELLE

## MEXIQUE

### La CNDH reconnaît le droit à réparation d'une victime de torture

Le 27 septembre 2025, la Comisión Nacional de los Derechos Humanos (CNDH) a recommandé au Secrétaire à la Sécurité et à la Protection des Citoyens (anciennement la Police fédérale) de mettre en œuvre des mesures de réparation à une victime de torture à Tamaulipas. L'affaire concerne l'arrestation arbitraire d'un homme à son domicile, où des agents de la Police fédérale ont pénétré de force et effectué une perquisition. La victime a déclaré avoir été battue, menacée et humiliée afin d'obtenir une confession pendant plusieurs jours.

La CNDH a constaté que les autorités avaient commis de graves violations des droits de l'Homme, notamment des atteintes au droit à un traitement humain, à la sécurité et à l'intégrité personnelle, ainsi qu'à l'interdiction de la torture. Dans le cadre de sa résolution, la CNDH a ordonné des mesures de réparation complète, incluant un soutien médical et psychosocial (si nécessaire), une indemnisation intégrale et une enquête effective avec sanction des responsables, entre autres.

Ce cas n'est pas isolé. Entre 2012 et 2016, la Police fédérale a été impliquée dans au moins 55 affaires de torture au Mexique jugées par la CNDH. La force a été dissoute en 2019 suite à des allégations de corruption et de manque de responsabilité. Pendant cette période, les survivants ont identifié la Police fédérale comme l'une des autorités les plus fréquemment responsables d'actes de torture dans le pays.

*Photo par: scazon CC 2.0*

En savoir plus

## ITALIE

### La CEDH ordonne à l'Italie de compenser une survivante de violence domestique

Le 23 septembre 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a jugé que l'Italie avait manqué à ses obligations positives en vertu des articles 3 et 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme (ECHR). La Cour a accordé à la requérante 15 000 € de dommages et intérêts non pécuniaires et 10 000 € de frais de justice.

La Cour a constaté que les autorités italiennes n'avaient pas protégé la requérante contre la violence domestique et n'avaient pas mené une enquête effective sur ses allégations, en violation du volet procédural des

articles 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants) et 8 (droit au respect de la vie privée et familiale).

Dans sa motivation, la CEDH a souligné que les retards dans la mise en place de mesures de protection et dans la procédure pénale, l'acquittement éventuel de l'agresseur faute de preuves suffisantes, ainsi que le refus du procureur de faire appel de cette décision, avaient aggravé la vulnérabilité de la victime. La Cour a également relevé la présence de preuves documentaires et testimoniales abondantes — telles que dossiers médicaux, plaintes pénales, inscription dans un refuge pour femmes et retour de la requérante chez sa mère — démontrant un abus continu.

La Cour a observé que cette affaire reflète un schéma plus large selon lequel les tribunaux italiens tendent à interpréter les abus comme de simples ressentiments ou désagréments. Elle a également noté que le cadre juridique italien ne traite pas adéquatement de la violence post-séparation, la définition légale pertinente du maltraitance domestique exigeant un schéma « continu » de souffrance, excluant ainsi de nombreux cas de préjudice persistant après la séparation.

*Photo par: Christian Maneiri/ Pexels*

En savoir plus

## INDE

### La Commission des droits de l'Homme ordonne une indemnisation pour décès dû à la torture en détention

Le 18 septembre, la Commission des droits de l'Homme de l'État de Tamil Nadu a ordonné au gouvernement de verser 4 lakh ₹ (environ 4 548 USD) de compensation économique au père de Kumaresan, un chauffeur de taxi ayant été torturé en détention policière et décédé ensuite des suites de ses blessures.

Selon la requête, Kumaresan a été soumis à de sévères abus physiques en juin 2020 par deux policiers, provoquant des vomissements de sang et des difficultés respiratoires. Malgré les soins médicaux, son état s'est détérioré et il est décédé. La requête alléguait également que ce n'était pas le premier cas d'abus : un mois plus tôt, en mai 2020, Kumaresan aurait été battu après avoir été convoqué au poste de police.

Après examen des dossiers médicaux et autres preuves, la Commission des droits de l'Homme a conclu que Kumaresan avait été torturé en détention. Elle a ordonné au gouvernement de verser l'indemnisation dans un délai d'un mois et recommandé des sanctions disciplinaires contre les auteurs, y compris la récupération de 2 lakh ₹ (environ 2 274 USD) de chacun d'eux.

*Photo par: Gunasekaran Kannan CC 2.0*

En savoir plus

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### Un rapport révèle le détournement du fonds de réparation pour les victimes de l'armée ougandaise

Un rapport publié en septembre 2025 par le Centre de recherche sur les finances publiques et le développement local à Kinshasa a révélé le détournement de millions de dollars du fonds de compensation pour les victimes de l'armée ougandaise en RDC. Le fonds, connu sous le nom de Frivao, a été créé à la suite du versement par l'Ouganda de réparation pour les crimes et destructions commis à Kisangani, conformément à un jugement de la Cour internationale de justice (CIJ). Entre 2022 et 2024, l'Ouganda a transféré un total de 195 millions USD à la RDC.
Selon le rapport, moins de 2 % du total (un peu plus de 1 million USD) ont atteint les bénéficiaires prévus. Les fonds restants auraient été détournés vers les comptes bancaires du ministre de la Justice (comme nous l'avions partagé dans une édition précédente), utilisés pour financer un bureau de change et payer des primes excessives à l'équipe administrative du fonds.

Le rapport recommande la fermeture de Frivao et la réaffectation des ressources restantes à un mécanisme existant, tel que la Commission pour la gestion des avoirs saisis et confisqués ou le Fonds pour la lutte contre la criminalité organisée. Il appelle également à des enquêtes et à des poursuites contre les responsables de la mauvaise utilisation des fonds.

*Photo par: Julien Harneis CC 2.0*

En savoir plus

## CHILI/ROYAUME-UNI

### Le Chili présente ses excuses à la famille d'une victime de torture, 50 ans après l'exil et le déni de justice

Le 10 octobre 2025, le gouvernement chilien a présenté officiellement ses excuses à la famille de Leopoldo García Lucero, survivant de la torture sous la dictature du général Augusto Pinochet, qui, avec sa famille, avait été exilé au Royaume-Uni il y a cinquante ans. La cérémonie, organisée à l'ambassade du Chili à Londres, a reconnu l'impact durable de la torture subie par Leopoldo ainsi que le préjudice causé par le long retard de l'État à rendre justice. Le principal suspect dans son affaire est décédé aux États-Unis en 2022 sans avoir été extradé, empêchant ainsi toute condamnation.

Leopoldo, partisan d'Allende et survivant du Stade National de Santiago, est entré dans l'histoire en 2013 lorsque son affaire est devenue la première impliquant un survivant vivant des abus commis sous Pinochet à être jugée par la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Contraint à l'exil en 1975, il a vécu à Londres avec son épouse et leurs trois filles jusqu'à sa mort en 2021, demeurant handicapé à vie en raison des tortures qu'il avait subies. L'événement s'est déroulé en présence de la famille de Leopoldo et de représentants chiliens, dont Daniela Quintanilla, sous-secrétaire aux droits de l'homme, et Ximena Fuentes, ambassadrice du Chili au Royaume-Uni, qui ont réaffirmé l'engagement du pays envers la vérité, la justice et la réparation. REDRESS a représenté Leopoldo devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ayant initié l'affaire en son nom en 2002. Regardez la cérémonie et les témoignages de la famille ici.

*Photo par: Vikalpa Groundviews Maatram CPA CC 2.0*

En savoir plus

# COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous aimons inclure les perspectives et analyses d'avocats, activistes, survivants et autres acteurs du domaine de la réparation dans Just Reparation. En plus des mises à jour sur des affaires spécifiques, vos contributions sont inestimables pour enrichir notre compréhension collective et favoriser un dialogue significatif au sein de la communauté de pratique sur la réparation.

Si vous souhaitez paraître dans la prochaine édition de Just Reparation, nous vous encourageons à envoyer vos contributions avant le 10 novembre 2025 à alejandro@redress.org

## Crise des droits de l'Homme en Géorgie : répression des manifestations et de la société civile

**par Toby Collis, Lawyer, European Human Rights Advocacy Centre**

Photo : Équipe juridique pour Tsaava et autres c. Géorgie, avec l'une des requérantes dans l'affaire, Maia Gomuri (au centre), et l'auteure (troisième à partir de la droite).

La Géorgie fait face à une crise des droits de l'Homme. C'est le titre d'un récent rapport publié par un collectif d'ONG géorgiennes de défense des droits humains, alors que le pays connaît un recul démocratique, la répression de la société civile et des médias indépendants, et s'oriente vers un État autoritaire. Le European Human Rights Advocacy Centre (EHRAC) est une ONG spécialisée dans le contentieux stratégique des droits de l'Homme basée à Londres, qui collabore depuis longtemps avec les organisations de la société civile en Géorgie pour rechercher la justice et la responsabilité en matière de droits humains.

Une question particulièrement préoccupante en Géorgie est la répression du droit de manifester, l'usage de la brutalité physique contre les manifestants, l'impunité des fonctionnaires de police et l'usage arbitraire de sanctions administratives et pénales à l'encontre des manifestants.

Compte tenu de ces événements, une affaire de protestation co-contentieuse portée par l'EHRAC et la Georgian Young Lawyers' Association (GYLA), récemment entendue par la Grande Chambre de la CEDH et en attente de jugement, a acquis une importance nationale. Cette affaire – Tsaava et autres c. Géorgie – concernait l'usage abusif d'armes moins létales (notamment des balles en caoutchouc) contre des manifestants lors de la dispersion d'une manifestation de masse en juin 2019, ainsi que l'inefficacité des enquêtes sur les allégations de traitements inhumains et dégradants par les forces de police, incluant l'usage d'amnisties générales. Les 26 requérants dans cette affaire étaient des manifestants et journalistes blessés par des balles en caoutchouc ou battus par des policiers, certains ayant subi des blessures entraînant des changements de vie irréversibles.

Alors que nous préparions cette audience, d'autres événements ont entraîné la poursuite de manifestations de masse en Géorgie, notamment les tentatives d'adoption de diverses lois sur les agents étrangers, les élections générales contestées d'octobre 2024 et la suspension des négociations d'adhésion à l'UE en novembre 2024. La police a utilisé des gaz lacrymogènes, des canons à eau et du gaz poivré pour disperser ces manifestations, souvent sans avertissement préalable. Le Bureau des Médiateurs publics géorgiens a identifié 282 incidents de traitements inhumains et dégradants par des policiers.

Une pratique courante utilisée par les policiers est l'arrestation arbitraire et le passage à tabac des manifestants dans la rue, qui sont ensuite emmenés hors de la vue du public et des médias, souvent dans des minibus, pour subir des punitions plus brutales. Les passages à tabac sont souvent accompagnés d'humiliations, de menaces et d'insultes, ainsi que de saisies illégales de biens. Il existe des preuves que la technologie de reconnaissance faciale a été utilisée pour identifier les manifestants. Ces actions s'inscrivent dans un cadre législatif renforcé pour la protestation pacifique, incluant l'interdiction du port de couvre-visage pour les manifestants et l'augmentation disproportionnée des sanctions. Ces faits restent impunis.

Ces actions ont été condamnées de manière continue par la communauté internationale, y compris par l'application de sanctions par le gouvernement britannique à l'encontre de hauts fonctionnaires géorgiens impliqués dans la répression de ces manifestations.

L'EHRAC continue de rechercher la responsabilité internationale et la réparation pour les victimes de ces événements récents. Cependant, les partenaires de l'EHRAC travaillent dans des conditions difficiles et font face à d'importantes

contraintes de capacité, en raison de l'application de lois répressives contre les ONG (notamment la loi FARA de Géorgie et la loi sur les subventions), des enquêtes sur leurs finances par le Bureau anti-corruption géorgien et du gel de leurs comptes bancaires, exerçant une pression sur leur capacité à continuer d'agir comme observateurs publics. Cette érosion de la société civile rendra la responsabilité en matière de droits de l'Homme encore plus difficile à obtenir en Géorgie, soulignant le besoin continu de solidarité et de soutien de la part de la communauté internationale.

# AUTRES NOUVELLES

## COLOMBIE

**La JEP adopte sa première décision de sanction contre des fonctionnaires publics pour des exécutions extrajudiciaires et ordonne des mesures restauratives**

En savoir plus

## ROUMANIE

**La CEDH ordonne la réparation d'une victime de torture lors de manifestations**

En savoir plus

## AFRIQUE DU SUD

**La Cour de Gauteng rejette le retard du gouvernement et ouvre la voie à une réclamation de réparations de 167 millions de Rands**

En savoir plus

## RUSSIE/UKRAINE

**Utilisation des avoirs gelés russes pour financer la reconstruction de l'Ukraine : l'UE progresse**

En savoir plus

# LECTURES DU WEEK-END

## Note d'information : Saisie et utilisation des avoirs pour la réparation des survivants syriens : voies pour les institutions de l'UE et les États membres

**par REDRESS**

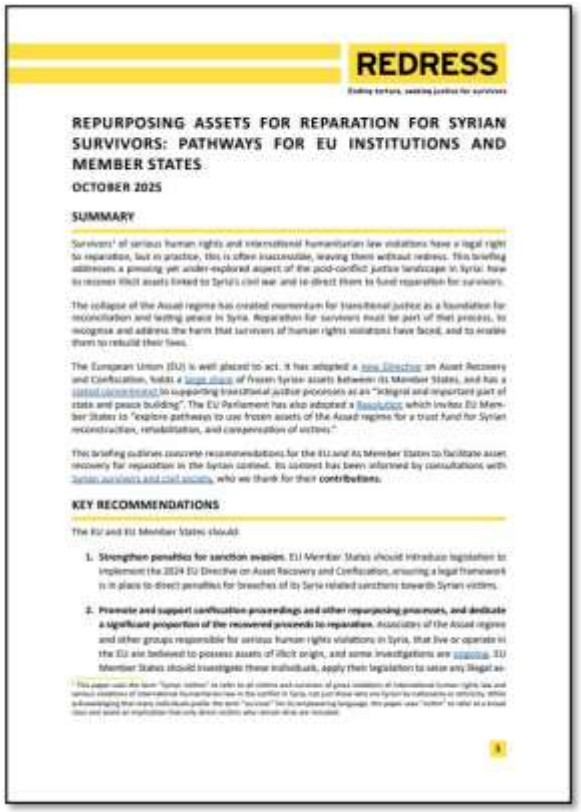

REDRESS

REPURPOSING ASSETS FOR REPARATION FOR SYRIAN SURVIVORS: PATHWAYS FOR EU INSTITUTIONS AND MEMBER STATES

OCTOBER 2025

SUMMARY

KEY RECOMMENDATIONS

Les survivants de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ont le droit légal à la réparation, mais celle-ci est souvent inaccessible, les laissant sans recours. Cette note examine comment les avoirs illicites liés à la guerre civile syrienne pourraient être récupérés et réorientés pour financer la réparation des survivants. Avec une nouvelle directive sur la récupération et la confiscation des avoirs, une grande part des avoirs syriens gelés et un engagement affirmé à soutenir la justice transitionnelle dans le cadre de la construction de l'État et de la paix, l'UE et ses États membres sont bien placés pour agir. La note

présente des recommandations concrètes pour faciliter la récupération des avoirs à des fins de réparation dans le contexte syrien, éclairées par des consultations avec des survivants syriens et la société civile.

En savoir plus

## Rapport : Les voies vers la responsabilité au Bélarus

**par Plateforme internationale pour la responsabilité au Bélarus (IAPB)**

Ce rapport offre une vue d'ensemble complète des mécanismes de responsabilité disponibles pour répondre aux violations graves des droits humains et aux infractions au droit pénal international commises au Bélarus, à la suite de l'aggravation marquée d'une situation déjà préoccupante des droits humains à l'approche de l'élection présidentielle contestée d'août 2020 et dans les années qui ont suivi. Le rapport distingue les mécanismes visant à établir la responsabilité de l'État, ceux axés sur la responsabilité pénale individuelle, ainsi que les mécanismes contribuant aux deux domaines. Il évalue également la manière dont la situation au Bélarus a été traitée jusqu'à présent et identifie les lacunes existantes, en proposant des mesures complémentaires et des mécanismes supplémentaires susceptibles de combler ces lacunes.

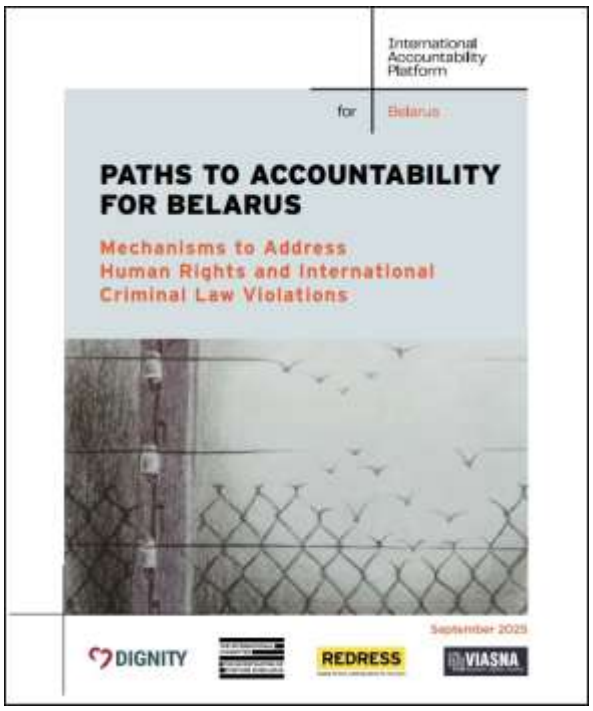

En savoir plus

## Droits des victimes, réparation et responsabilité face à la crise climatique : enseignements de la justice transitionnelle

**par Rachel Killean**

Ce blog explore comment la recherche et la pratique de la justice transitionnelle peuvent éclairer l'importance et les défis de la satisfaction des droits des victimes à la réparation. Il examine : i) le développement des droits procéduraux dans la mesure où ils pourraient s'appliquer au contexte climatique, ii) l'évolution de la pratique concernant la notion de réparation, iii) la volonté émergente de considérer les « victimes » comme incluant les humains et les non-humains, et iv) le rôle potentiel de la responsabilité pénale individuelle pour l'écocide dans la facilitation des réparations.

En savoir plus

## Osint en droit civil : passer de la poursuite à l'indemnisation

**par Deniz Mykola Dirisu et Anastasiia Liulina**

Le texte explique que, bien que le renseignement open-source (OSINT) soit de plus en plus utilisé dans les poursuites pénales internationales devant des juridictions telles que la CPI, le

TPIR, le TPIY et le TSL, il est rarement employé dans les affaires civiles (responsabilité délictuelle) pour établir la responsabilité. Les ONG réalisant des enquêtes OSINT collaborent rarement avec celles représentant les victimes cherchant une indemnisation. Cette lacune est particulièrement visible dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, où les efforts OSINT sont largement déconnectés des demandes civiles de dommages ou de réparation. Ce billet vise à explorer comment l'OSINT peut également soutenir la responsabilité civile et contribuer à l'accès des victimes à l'indemnisation.

En savoir plus

# EVENTS

Nous organisons bientôt un nouveau webinaire, conçu pour informer, renforcer et rassembler notre communauté.

Restez à l'écoute pour tous les détails !

Visitez régulièrement notre site web pour obtenir les mises à jour et les informations sur l'inscription.
Si votre organisation organise un événement et souhaite le partager avec notre communauté de pratique via ce bulletin ou les réseaux sociaux de REDRESS, veuillez envoyer les informations à notre responsable juridique à alejandro@redress.org.

Merci de votre lecture, à bientôt le mois prochain !

Consultez nos éditions précédentes ici.
Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, veuillez vous abonner ici.

Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | info@redress.org
Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe